

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015

Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-01**

Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 30 octobre 2014

Monsieur le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 2 février 2015, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 30 octobre 2014, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015 Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-02** Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 19
Pour : 19 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

1- Délégation de compétence du Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°CS-201403140001 en date du 14 mars 2014, Monsieur Philippe MARTIN, alors Président du Syndicat, a reçu délégation permanente pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation de l'ensemble des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou inférieur à 207 000 € HT.

A ce titre, la décision n°003-2014 a été signée le 9 octobre 2014 attribuant la mission de coordination SPS pour les travaux de MED aux sous-répartiteurs et opticalisation des NRA, à INGC Ingénierie Construction sise à AUCH, pour un montant de 82 654,38€ HT, suite au MAPA lancé le 3 septembre 2014.

2- Délégation de compétence du Président de la Commission d'Ingénierie Technique et Géographique

Monsieur le Président rappelle que par arrêté en date du 30 octobre 2014, Monsieur Jean-Pierre SALERS, Président de la Commission d'Ingénierie Technique et Géographique, a reçu délégation permanente pour la gestion de toute question ressortissant aux domaines de la programmation des déploiements des réseaux qui seront développés par le Syndicat et la signature, au nom du Président, de tous actes, décisions, contrats, conventions, correspondances et pièces comptables s'y rapportant.

A ce titre, la décision n°001-2015 a été signée le 16 janvier 2015 approuvant la signature de la convention de partenariat à titre gratuit, avec le Département du Gers concernant la constitution, la mise à jour et l'exploitation de la banque de données territoriales du plan cadastral informatisé, en vue de réaliser des plans de déploiements du numérique.

... /

3- Attribution de subventions satellites

Monsieur le Président rappelle que par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de subventions pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 18 septembre 2014, ont été attribuées 32 subventions satellites pour un montant global de 8 704,71€, soit :

- 7 332,87€ pour 27 particuliers ;
- 1 371,84€ pour 5 professionnels.

Le récapitulatif annuel 2014 de ces subventions, est présenté en annexe ci-jointe.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 2 février 2015 et qui n'a émis aucune observation, le comité syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015

Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-03**

Annexe (s) : néant

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 19

Pour : 19 Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Information sur les marchés publics conclus en 2014

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur a pour obligation de publier au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus au titre de l'année précédente.

Caractéristiques	N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT
TRAVAUX dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée	A0001	ORANGE SA	31506	Réalisation d'infrastructures de communication aux sous-répartiteurs éligibles à l'offre de PRM d'Orange et aux NRA origine non opticalisé sur le département du Gers	03/09/2014	16 655 379,30
SERVICES dont le montant >= à 20 000€ et < 90 000€	S11312	IDATE	34830	Assistance à l'aménagement numérique Avenant n°2 de transfert du Département	14/04/2014	32 200,00
	S005	SARLINGC Ingénierie Construction	32000	Coordination SPS des travaux de MED SR et NRA	23/11/2014	82 654,38
	A0002	FM PROJET SARL	40180	Maîtrise d'œuvre des travaux de MED SR et NRA	01/12/2014	299 786,84

..... /

Après information et avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 2 février 2015, le comité syndical prend acte de cette liste et approuve sa publication sur le site www.marches-publics.info .

Fait à Auch, le 19 février 2015

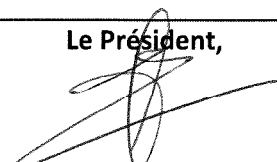
Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015

Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-04**

Annexe (s) : 2

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Protocole d'accord de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Cantons d'Auch Sud

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la volonté du Syndicat de favoriser la cohérence des initiatives publiques en matière d'aménagement numérique ainsi que leur bonne articulation avec l'investissement privé.

Il fait ensuite lecture du projet de convention de partenariat avec le SIAEP Cantons d'Auch Sud définissant les modalités techniques, juridiques et financières pour la pose par ce dernier, d'ouvrages de télécommunications pour le compte de Gers Numérique, en vue du tirage ultérieur de réseaux fibres optiques.

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 2 février 2015, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver le projet de convention avec le SIAEP cantons d'Auch Sud tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que les conventions de mandat à venir entrant dans le cadre de ce protocole et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette mutualisation.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015 Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-05** Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 22
Pour : 22 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : DSP d'exploitation et de commercialisation du réseau hertzien/Wi-Fi gersois : choix du délégué et approbation de la convention

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'action 4 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), prévoit la montée en débit des réseaux radio Wi-Fi d'ores et déjà déployés sur le département et permettant l'accès au haut débit fixe.

Dans ce cadre, une procédure de Délégation de Services Publics (DSP) pour l'exploitation et la commercialisation du réseau hertzien gersois a été lancée le 17 juillet 2014, répondant aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission de Délégation de Services Publics réunie le 2 septembre 2014, a sélectionné 4 candidatures auxquels un cahier des charges a été envoyé, leur permettant de remettre une offre.

Par la suite, cette même commission, à nouveau réunie les 2 septembre et 27 octobre, a sélectionné deux candidats sur la base de leur offre, pour participer à l'étape finale de la procédure de DSP. Monsieur le Président a alors engagé une négociation avec chacune d'entre elles.

C'est à l'issue de cette phase de négociation, que Monsieur le Président présente ce jour à l'Assemblée son rapport d'analyse des offres finales des deux candidats, son choix de délégué, l'économie générale du contrat ainsi que le projet de convention à signer avec la société attributaire de la DSP, conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du CGCT.

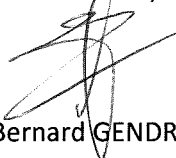
.../...

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 2 février 2015, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver le choix de Monsieur le Président concernant le délégataire, à savoir la Société NOMOTECH sise 53 Avenue de la Pierre Vallée, 50220 POILLEY, pour l'exploitation et la commercialisation du réseau hertzien gersois, pendant une durée de 5 ans ;
- d'approuver la convention de délégation de services publics ci-annexée ;
- d'approuver la participation financière du Syndicat à l'équilibre du plan d'affaire de la société NOMOTECH, joint en annexe n°2 de la convention, en attribuant :
 - o une subvention pour l'aide au financement des équipements passifs de premier établissement, d'un montant de 350 000€, telle que définie à l'article 5.4.1 de la convention ;
 - o une subvention d'équipement relative au financement des CPE, plafonnée à 300€ par équipement, conformément aux dispositions de l'article 5.4.2 de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de Délégation de Services Publics et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission

en Préfecture le

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 03/02/2015 Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération : **CS-20150219-06** Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 22
Pour : 22 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2015

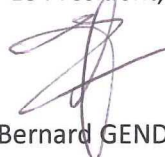
Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente donc le rapport ci-annexé retraçant l'exercice comptable 2014 et simulant une prospection sur 2015 du budget annexe et sur 5 ans du budget principal du Syndicat.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 19 février 2015 à 15h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 03/02/2015

Date d'affichage : 03/02/2015

N° de délibération **CS-20150219-07**

Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical
Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : **16**

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Gaétan LECLERC, Serge CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Jean LACROIX, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Procuration

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Guide interne des procédures de Marchés à Procédure adaptée (MAPA)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les dispositions de l'article 26 du Code des Marchés Publics (CMP) permettent de déroger à la règle de l'appel d'offres pour les marchés dont le montant estimatif est inférieur à 207 000€ pour les fournitures et services et à 5 186 000€ pour les travaux.

L'article 28 du CMP prévoit que les modalités applicables aux MAPA sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Monsieur le Président propose donc d'approuver le guide interne des procédures adaptées ci-annexé afin de définir les règles communes applicables à l'ensemble des MAPA que lancera le Syndicat.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 2 février 2015, le Comité Syndical décide d'approuver le guide interne des procédures adaptées, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 19 février 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture